

LES DEUX MARIAGES DE CECILE

PREMIERE PARTIE

L'EMPOISONNEUSE

“ Un autre fait, plus extraordinaire, soulève dans ma pensée un doute que chaque instant rend plus vif, plus tyrannique.

“ On nous a montré Mme de la Géraudaye empoisonneuse : mais qui donc l'a surprise mêlant du poison aux breuvages ou aux aliments ?

“ Mais qui donc a découvert le réceptacle de ce poison ? Il fallait qu'on l'eût bien caché ! A-t-on trouvé une poudre, un liquide suspect ? Il ne suffit pas de dire à l'accusée : “ Vous êtes coupable ! ” Il faut prouver sa culpabilité.

“ Tout crime, d'ailleurs, suppose un mobile Ici, en trouvons-nous ? Non. Vous basez votre système sur un motif de cupidité. Base bien fragile... Comment espérez-vous la faire admettre ?

“ M. de la Géraudaye refusait-il à sa femme de l'entourer de tout le luxe auquel sa fortune lui permettait de prétendre ? Les témoignages ne manqueraient pas pour affirmer que Mme de la Géraudaye, loin d'avoir pris des goûts dispendieux, désirait vivre très simplement. C'est à peine si elle avait remarqué l'ostracisme qui accueillit son entrée dans le monde où la plaçait son union. Elle aimait le vieux château de la Géraudaye, ne se trouvant jamais plus heureuse qu'au milieu du magnifique parc dont il est entouré, et bornant ses vœux à la présence de son mari, à celle de ses enfants.

“ Change-t-on, d'ailleurs, en un moment, ses habitudes, ses sentiments, ses goûts ?

“ Toujours, par quelque point, le caractère véritable se décèle. Examinons donc le caractère de Mme de la Géraudaye.

“ Jeune fille, elle se montre d'une beauté candide, d'une douceur, d'une réserve de manières qui eussent fait honneur à l'éducation la plus aristocratique ; cette enfant d'un petit marchand pauvre et peu instruit avait une distinction native égale à sa beauté.

“ L'admiration qu'elle faisait naître était unanime. Aussi, quand elle devint Mme de la Géraudaye, personne ne la trouva inférieure au rang inespéré qui lui était offert.

“ Non, personne ! Et il faut le répéter bien haut, afin d'anéantir je ne sais quels bruits parlant d'une hostilité jalouse soulevée contre cette jeune femme dès le lendemain de son mariage.

“ Je n'admets pas cette prétendue hostilité. La famille de M. de la Géraudaye n'avait rien à envier à Mlle Cécile Monseil. Un sentiment plus noble amena la rupture.

“ Gardienne des traditions qui, depuis plusieurs siècles, font son honneur, la famille de M. de la Géraudaye aurait voulu voir rester intacte sa filiation.

“ Si étrange que puisse paraître à notre époque le mot de mésalliance, il n'en est pas moins vrai que l'union de M. de la Géraudaye avec Mlle Monseil était une mésalliance.

“ La tristesse et l'éloignement des parents se comprennent alors. Mais l'amitié aurait repris ses droits ; le souvenir de ces justes plaintes se fût affaibli à la vue des charmants enfants qui, hélas ! devaient apparaître quelques instants seulement auprès de leur mère.

“ Hélas ! encore, bientôt, lorsqu'un premier malheur frappe Mme de la Géraudaye, une rumeur lugubre se propage. Le fils aîné vient de succomber à un mal extraordinaire ; la mère a écarté tout secours !...

“ Le second enfant est atteint du même mal ; les circonstances qui ont entouré la mort de l'aîné se renouvellent !...

“ Dès le premier pas, poursuivit Maxime, élevant la voix, j'arrête l'accusation ; j'ose l'adjurer de se montrer complète. Eh quoi ! une mère n'a-t-elle plus le droit de jalouser les soins que l'on pourrait donner à son enfant ? N'a-t-elle pas le droit de s'asseoir, vigilante et dévouée, près du berceau qui renferme une si large part de sa vie ! Dites-nous ce que l'on a remarqué, ce que l'on a constaté dans l'agonie du premier de ces petits anges ?

“ Il avait mangé des raisins trop hâtivement cueillis. La mère prépare un verre d'eau sucrée, afin de conjurer ce que l'ingestion de ces fruits mal mûris peut avoir de fâcheux pour son enfant.

“ Sollicitude vaine. Des convulsions se déclarent. Les secours de la science sont impuissants. Pourtant, alors, M. Bertier n'élève aucun doute. Il déclare qu'une des causes trop fréquentes de la mortalité des jeunes enfants a sévi.

“ Une seule personne casse cet arrêt. Madeleine Bourdin s'effraie : elle a des soupçons, et ces soupçons grandissent lorsqu'elle entend Mme de la Géraudaye manifester des craintes pour l'enfant qui lui reste. Peu après, les craintes se réalisent : l'enfant, d'une santé très forte en apparence, succombe sans être, lui, pleuré autant que l'a été son frère !...

“ S'il pouvait être permis d'édifier une accusation sur de semblables faits, qui donc ne trembleraient de se voir compromis ?...

“ Quoi vous voulez que la douleur se manifeste exactement de la même manière, dans les mêmes limites ?

“ Vous voulez enlever à la mère, une première fois déjà si terriblement frappée, le droit de craindre pour le trésor qui lui reste ? Elle a vu périr son fils aîné au milieu des signes de la plus florissante santé, et vous lui interdirez jusqu'à la pensée d'un tressaillement de sollicitude ?

“ O mères ! répondez pour cette pauvre mère ! Vous que semblable douleur a visitées, vous qu'une fatalité inexorable condamne à subir les angoisses de la maternité sans espoir d'en savourer les joies !... Dites ! lorsque vous teniez dans vos bras un nouvel enfant qui semblait devoir vous consoler des tortures passées... dites ! vous livriez-vous sans réserve à l'espérance ? Ne craigniez-vous pas qu'une heure, une heure prévue, ne vint détruire tout votre bonheur ?...

“ Et vous qui avez consacré à l'étude tous les instants de votre vie, vous, dont la science est à si juste droit vénérée, vous qui vous faites accusateurs répondez ! Jurez que jamais vous n'avez dû consoler un père, une mère désolés, essayant de soulager l'agonie d'un enfant frappé comme plusieurs autres nés également de leurs entrailles, par une loi mystérieuse qui les empêchait de dépasser une heure fatalement marquée !...

“ Dites ! si, dans la funèbre nomenclature des maux qui peuvent fondre sur l'enfance, dites si aucun ne présente les mêmes symptômes observés chez les fils de M. de la Géraudaye ?

“ Jurez, si vous en avez la certitude absolue, que le poison, seul, a brisé ces deux chères existences ! Mais, en même temps, dites pourquoi vous n'avez pas parlé.

“ Ce que vous deviez, plus tard, demander pour le père, il fallait le réclamer pour les enfants. Peut-être le scalpel vous eût-il livré le secret de ces deux morts que, maintenant, vous trouvez étranges !...

“ Vous n'avez pas parlé, alors ; nous vous dénonçons le droit d'accuser aujourd'hui ! Surtout d'accuser une mère brisée par deux douleurs aussi cruelles à l'heure même où une troisième maternité réclame tout son courage ; où elle trouve dans sa tendresse pour le petit être qu'elle ne connaît pas encore la force de refouler ses larmes, d'être calme, l'énergie d'essayer de conjurer la loi impitoyable qui l'a peut-être déjà flétri comme l'ont été ses frères !

“ Il naît, cet enfant. Il porte en lui, la trace des tortures éprouvées par sa mère. Il naît chétif, faible Chacun pronostique qu'il ne pourra vivre. M. Bertier le croit ainsi. Madeleine Bourdin, l'humble amie dévouée se désole : son Armand ne pourra-t-il donc conserver un fils ?

“ Plus d'une année s'est écoulée depuis sa naissance, et l'enfant chétif, faible, a vécu ! Il a vécu surtout par les soins, les caresses de sa mère ; de sa mère qui, bien facilement, pouvait, si elle eût été le monstre hideux de l'accusation, terminer la pauvre petite existence infortunée.

“ Pourtant, elle a pris entre ses bras le nouveau-né débile, elle l'a ranimé sur son cœur : deux fois elle lui a donné la vie !... La mère, admirable hier, peut être, aujourd'hui, la mère infâme que vous représentez !

“ Levez-vous, madame, levez-vous sans crainte ! Revendiquez hautement votre droit au respect de toutes les mères.

“ Vous ne l'avez pas perdu, ce droit ; revendiquez-le donc, comme tout à l'heure vous direz, avec la même fierté, que vous en appelez aux épouses les plus honorées, les plus dignes de l'être, de la honte suspendue sur vous, de la honte dont on prétend payer votre amour, votre dévouement si absolu !

“ Levez-vous, exigez de voir remis dans vos bras l'enfant qui vous cherche, qui vous appelle, vous, sa gardienne attentive. Et, rien que dans l'étreinte de ses petites mains caressantes, dans la joie de ce regard qui ne connaît que vous, chacun pourra lire votre innocence et condamner une accusation assez insensée pour vous faire asseoir sur le banc réservé aux seuls criminels.”

Un choc électrique parut secouer Mme de la Géraudaye. Transfigurée, les joues ranimées, quoique baignées de larmes, elle s'était levée et, les mains tendues vers Madeleine Bourdin, s'écriait :

— Mon enfant ! oh ! oh ! oui, rendez-moi mon enfant ! N'y a-t-il pas assez longtemps que vous me l'avez arraché !...

La vieille nourrice tressaillit. Elle reconnaissait dans ce cri l'accent d'une mère outragée, l'accent d'une mère qui va mourir loin de son enfant.

— O mon Dieu ! murmura Madeleine, est-ce que je me suis trompée ?

Dans l'auditoire, plus d'une femme pleurait. La comtesse de Tourgéville et Mme Provençère sanglotaient franchement.

Quant à Palmyre et à Angèle Fortin, quand à Mme Brécet, leurs regards cherchaient le regard de Maxime pour le féliciter et lui témoigner leur admiration.

Mais le jeune homme feuilletait ses notes en écoutant, d'un air de déférence, les éloges murmurés à son oreille par quelques vieux avocats.

Les juges inclinaient la tête en témoignage de bienveillante sympathie. Un certain nombre d'entre les jurés s'étudiaient visiblement à garder une contenance impénétrable.

Si l'accusation se fût bornée à relever les circonstances de la mort des deux enfants, l'acquiescement eût alors été bien facile à obtenir. Mais la partie la plus épineuse de la tâche restait tout entière.

Il fallait lutter contre une déclaration formelle des médecins, contre les étrangetés relevées par l'instruction.

Une première victoire venait d'être remportée mais si facile comparée à celle qu'il fallait arracher !

Maxime le savait bien. Il essuya son front, moite de sueur, ramena